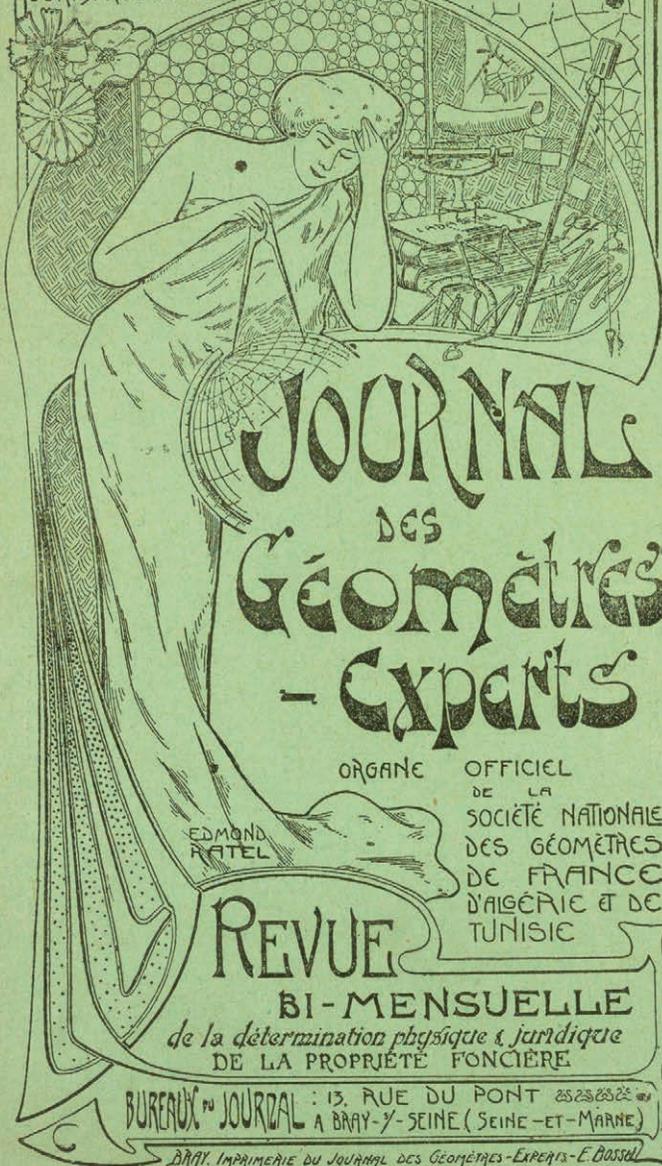


GÉOMETRIE \* GÉODÉSIE \* TOPOGRAPHIE \* EXPERTISES  
 LIVRE FONCIER CADASTRAL \* ÉCONOMIE et Législation RURALES  
 JURISPRUDENCE CONTENTIEUX



**JOURNAL**  
 DES  
**Géomètres**  
 - Experts

ORGANE OFFICIEL  
 DE LA  
 SOCIÉTÉ NATIONALE  
 DES GÉOMÈTRES  
 DE FRANCE  
 D'ALGÉRIE ET DE  
 TUNISIE

EDMOND  
 RATEL

**REVUE**

**BI-MENSUELLE**  
 de la détermination physique & juridique  
 DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

BUREAU DU JOURNAL : 13, RUE DU PONT 2523 2522  
 A BRAY-Y-SEINE (SEINE-ET-MARNE)

BRAY. IMPRIMERIE DU JOURNAL DES GÉOMÈTRES-EXPERTS-E. BOUILLÉ

## MODE DE PUBLICATION

La Direction du *Journal des Géomètres-Experts* accorde la plus grande liberté à ses collaborateurs pour exposer leur méthode ou développer leurs idées personnelles, mais elle réserve son opinion et n'entend prendre aucune solidarité avec les rédacteurs des articles publiés.

**Le Journal des Géomètres-Experts**  
paraît le 10 et le 25 de chaque mois  
**Abonnement 8 francs par an :**

Il est accordé une remise de 25 % aux employés et stagiaires âgés de plus de 21 ans. Ceux n'ayant pas encore cet âge bénéficient d'une remise de 50%. Ces réductions ne sont accordées qu'aux employés et stagiaires travaillant chez des Géomètres. Les employés ayant été abonnés pendant 2 ans, reçoivent gratuitement le Journal pendant leur service militaire.

Numéro spécimen, *franco*. — Numéro séparé 40 cent.

Numéro après un an de publicité : 20 cent.

Chaque année du *Journal des Géomètres-Experts*, formant un volume de 576 pages, après 6 mois de publication se vend au prix de . . . . . 4 fr.

Les abonnements partent du premier des mois d'Octobre, Janvier, Avril ou Juillet de chaque année.

Le prix de l'abonnement, payable par avance, doit être adressé en un bon de poste, à M. L. Colas, Directeur à Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne).

On s'abonne sans frais à tous les bureaux de poste de France.

Le prix d'une annonce sous la rubrique : Demande ou offre d'emploi et cession de Cabinet quel que soit le nombre d'insertions est tarifé à raison de : Pour les abonnés, 5 centimes par mot, même abrégé ; pour les non abonnés, 2 francs la ligne, minimum 4 francs

Il ne sera tenu compte que des annonces accompagnées d'un mandat représentant le prix d'insertion.

Pour les annonces commerciales, le tarif est envoyé sur demande.

Il peut être inséré des annonces à Initiales. La personne voulant entrer en rapports avec l'auteur de l'annonce met sa lettre dans une première enveloppe affranchie, ne portant aucune adresse. Elle met cette première enveloppe dans une seconde également affranchie à l'adresse suivante :

*Journal des Géomètres-Experts*  
Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne)

L'adresse exacte sera inscrite par le service du Journal, sur la première enveloppe qui sera remise à la Poste avec son contenu.

Toute réponse qui ne serait pas envoyée dans les conditions indiquées plus haut ne serait pas transmise.

Les abonnés ont droit, gratuitement, aux consultations professionnelles du Journal. Pour obtenir la réponse il suffit de joindre un timbre à la demande.

M. VAILLAND, Géomètre à Acy-en-Multien, Oise, demande un bon Employé. Situation stable. — Ecrire avec références.

A VENDRE : OCCASION. Une planchette tachéométrique pour le lever des plans cotés, dispensant de croquis, de chainage et d'emploi de règle logarithmique. S'adresser à M. Barthaud, 9, quai d'Anjou, Paris.

M. OUDINET, Employé géomètre à Crécy sur-Serre, Aisne, 21 ans, demande emploi pour quatre mois.

M. E. MAHAUT, Géomètre-Expert, 29, allée de la Fontaine, au Raincy, Seine-et-Oise, demande un Employé capable de faire les opérations de bornage et autres, bon calculateur, dessinant bien et écrivant la lettre moulées. Table et logement. Appointements selon capacités. — Bonnes références. — Très pressé.

M. FRIVOLLET, Géomètre à Pithiviers, Loiret, demande un Employé sérieux, 18 à 20 ans, calculant et dessinant bien. Emploi stable.

ON DÉSIRE ACQUERIR Cabinet de Géomètre sur voie ferrée, de préférence aux environs de Paris. Produit minimum, 6.000 fr. — Bureau du Journal D. B.

A CÉDER, par suite de décès, le Cabinet de M. Peltier de Soupir. S'adresser à M. Peltier, Géomètre à Saint-Quentin, Aisne.

M. FRÉMON, Géomètre à Meaux, Seine-et-Marne, demande de suite un Employé capable et très bon dessinateur.

M. CHARPENTRAT, Géomètre à Coulommiers, Seine-et-Marne, demande un Employé sérieux, emploi stable. — Références.

M. PILLE, Géomètre à Vitry-sur-Seine, près Paris, demande de suite un Employé.

M. LELONG, Géomètre à Ribemont, Aisne, demande un bon Employé ayant belle écriture.

M. RICHEL, Géomètre à Hartennes, Aisne, demande un Employé de 18 à 20 ans.

ON DEMANDE, Employé 24 à 25 ans, opérateur et dessinateur. — Emploi stable. — Bons appointements. — S'adresser au Bureau du Journal B. F. D.

M. GAYANT, Géomètre à Coucy-le-Château, Aisne, demande deux Employés.

ON DEMANDE de suite un Employé au courant des travaux de moisson. Ecrire au Journal, Initiales A. B.

M. BALIN, Géomètre à Doullens, Somme, demande de suite plusieurs Employés dont un quittant de stage. Demande en outre un bon dessinateur. — Bons appointements.

M. PARRAIN, Géomètre à Béville-le-Comte, Eure-et-Loir, demande un jeune Employé, écrivant et dessinant bien. — Table et logement.

M. WICKER, Ingénieur-Géomètre, 5, rue Bourgain, à Issy-les-Moulineaux, Seine, demande un Employé libéré du service militaire, au courant des travaux de Paris. — Emploi stable.

M. VOISIN, Géomètre-Expert à Juvisy, près Paris, demande plusieurs jeunes gens sortant de stage et un élève.

M. Henri PEINTE, impasse des Cordeliers, 2, à Laon, Aisne. — Agence spéciale pour la cession et l'achat de Cabinets de Géomètres. — Téléphone 2-22.

PARIS, 103 Rue de VAUGIRARD, PARIS

ATELIER DE DESSIN  
TOPOGRAPHIQUE A. RATEL

# REPRODUCTIONS

PAR LES PROCÉDÉS  
PHOTOGRAPHIQUES

FERRO  
CYANO  
HÉLIO  
RÉDUCTIONS  
AGRANDISSEMENTS

EXTRAIT DU TARIF :

Reproductions au ferro-prussiate (traits blancs sur fond bleu).

Grand monde	(0.80 × 1.20)	l'exemplaire	4 fr. 90.
Grand aigle	(0.75 × 1.08)	—	1 fr. 60.
1/2 Grand aigle	(0.54 × 0.75)	—	0 fr. 85.
1/4 Grand aigle	(0.37 × 0.54)	—	0 fr. 60.

## AGENTS

Huiles, demandées, 10 kilos gratuits  
à acceptant ou mettant relation.  
Ecrire : PRAVET, à Cadenet (Provence)

## MANUEL DU DESSINATEUR

### VAUSERIES SUR LE DESSIN INDUSTRIEL

Par J. PILLET, Ingénieur des Arts et Manufactures

Un Volume de 480 pages orné de nombreuses gravures, de  
41 Planches hors texte, terminé par un aide mémoire  
important de 25 Tables numériques.

*Médaille de Bronze à l'Exposition Internationale du Livre  
Adopté par la Ville de Paris  
comme Livre de Prêt et de Bibliothèque*

PRIX ; 16 francs au lieu de 20 francs  
En vente au Bureau du Journal, contre mandat-poste

**INSTRUMENTS SPÉCIAUX** pour Dessinateurs, Perspec-  
teurs et Appareilleurs.

RAPPORTEUR A QUADRATRICE de 0<sup>m</sup>17, Celluloïd fort,  
ajouré, en étui carton. . . . . 8 fr.  
(Voir le Journal des Géomètres n° 144).

TÉ ÉQUERRE, Bois et Maillechort ;  
Petit modèle, Règle médiane de 0<sup>m</sup>30 . . . . . 12 fr.  
Moyen modèle id, id. 0<sup>m</sup>50 . . . . . 18 fr.  
Grand modèle (Chantier) Règle médiane de 2<sup>m</sup>00 se  
rabbattant à charnière. . . . . 50 fr.

RÈGLE A PARALLÈLES PERSPECTIVES Bois et cuivre verni ;  
Modèle du Graveur, Règle mobile de 0<sup>m</sup>50 . . . 16 fr.  
Modèle du Dessinateur, id. 0<sup>m</sup>80 . . . 22 fr.  
Modèle du Décorateur, id. 2<sup>m</sup>00 . . . . .  
Roulettes et manche de commande . . . . . 60 fr.

PIED A COULISSE SPHÉROMÈTRE, de 0<sup>m</sup>25 en acier,  
douille bronze, avec étui peau. . . . . 32 fr.

RÈGLE DE KUTSCH à divisions métriques (millim. et 1/2 milli.  
Buis extra, 2 biseaux, graduations gravées, équerrage garanti.  
Largeur 0<sup>m</sup>20. . . . . 1 fr.  
— 0<sup>m</sup>30. . . . . 2.00  
— 0<sup>m</sup>50. . . . . 5.50

Le port par Colis postal en grande vitesse est en plus.  
En vente au bureau du Journal contre mandat poste.

Sommaire du n° 311. — 25 Juin 1906

SOCIÉTÉ NATIONALE DES GÉOMÈTRES DE FRANCE

Convocation à l'Assemblée générale . . . . .	265
Convocation du Bureau . . . . .	265
Enseignement professionnel. — Programmes détaillés.	
Trigonométrie . . . . .	278
CONCOURS	
3 <sup>e</sup> Concours de la Société nationale des Géomètres de France, d'Algérie et de Tunisie. — Rapport présenté par M. Pillet . . . . .	168
Concours de drainage . . . . .	278
SOCIÉTÉS ET SYNDICATS	
La fusion . . . . .	282
JURISPRUDENCE	
Actions. — Qui peut intenter une action . . . . .	285
HORS TEXTE	
Plan classé avec le n° 1 au concours de drainage.	

**" SURFACES & DIVISIONS DE SURFACES "**

**CALCULS TRIGONOMÉTRIQUES**

Suivis d'une table des carrés des nombres de 1 à 10.000 avec table de proportion permettant d'obtenir les carrés des nombres de 1 à 100.000, par **DANGER** René.

UN VOLUME GRAND IN-8°

112 pages de texte et 22 figures hors texte. . . 4 fr. 50

LIBRAIRIE VEUVE CH. DUNOD

40, Quai des Grands-Augustins, 40, PARIS

SOCIÉTÉ NATIONALE  
des  
**GÉOMÈTRES DE FRANCE**

d'Algérie et de Tunisie

*Syndical Professionnel* (Loi du 21 mars 1884)

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Monsieur et cher Collègue,

Les Membres de la Société nationale des Géomètres de France se réuniront en **Assemblée générale** le **VENDREDI 13 JUILLET 1906**, à deux heures précises du soir, à Paris, 28, rue Serpente, à l'Hôtel des Sociétés savantes.

Nous serons très heureux de vous voir assister à cette réunion dont l'ordre du jour est d'une importance qui ne vous échappera pas.

Les travaux du Concours de Drainage et du Concours de Travaux de Bureau seront exposés dans la salle de réunion.

A cette réunion sera distribué aux membres de la Société le livre de dessin de M. Pillet, publié sous le patronage de la Société nationale.

Le Bureau se réunira le même jour à dix heures du matin au Café de Cluny, à l'angle du boulevard Saint-Germain et du boulevard Saint-Michel.

*Le Président,*

D.-R. FRÈRE

14, avenue Richerand, Paris

*Les Vice-Présidents,*

E. MARCHAND,  
à Mennecey (S.-et-O.)

GERVAISE,  
à Corbeil (S.-et-O.)

*Le Trésorier,*

PELTIER

*Le Secrétaire général,*

DANGER

à Saint-Quentin (Aisne)

32, B<sup>d</sup> Richard-Lenoir, Paris

N° 311, *Journal des Géomètres-Experts*, 6, 1906

ORDRE DU JOUR

- I. — Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée
- II. — Allocution du Président.
- III. — Compte-rendu financier.
- IV. — Admission de Membres nouveaux.
- V. — Remplacement d'un membre du Bureau démissionnaire.
- VI. — Renouvellement du mandat des Commissions.
- VII. — Rapport de la Commission de l'enseignement comme jury du concours.  
Proclamation des lauréats des Concours d'employés et distribution des récompenses.
- VIII. — Vote de la subvention pour les concours.
- IX. — Enseignement professionnel.  
Exposé de la situation actuelle des pourparlers avec M. Eyrolles, ingénieur.  
Attribution de la bourse d'étude offerte par M. M. Eyrolles.
- X. — Vœux concernant la fusion des deux sociétés de Géomètres.
- XI. — Propositions diverses. — Cadastre, bornage, concurrence.

Les membres ayant des communications à faire à l'Assemblée devront les adresser avant le 10 juillet au Président de la Société, M. Frère, 14, avenue Richerand, Paris.

Les candidats à la bourse d'études offerte par M. Eyrolles sont priés d'adresser leur demande, accompagnée des titres qu'ils se proposent de faire valoir, à M. Frère, 14, avenue Richerand, Paris.

Pour déjeuner en corps avant la réunion, prière d'adresser les adhésions à M. René Danger, 32, b<sup>d</sup> Richard-Lenoir, Paris.

Le déjeuner aura lieu Café de Cluny, angle du boulevard Saint-Michel et du boulevard Saint-Germain.

AVIS. — A la dernière assemblée générale le Bureau a constaté lors du dépouillement des pouvoirs que certains collègues adressaient ces pouvoirs sans paiement de cotisation et par conséquent sans aucun droit de sociétaire.

Nous croyons donc devoir rappeler à ces collègues qu'il ne peut être tenu compte du mandat qu'ils entendent donner, pas plus que l'entrée de la salle des réunions ne leur serait accordée sans justification du paiement de la carte de sociétaire.

Pouvoir

Le Géomètre soussigné, .....

demeurant à .....

Expose qu'il ne peut assister à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la Société nationale des Géomètres de France, qui se tiendra à Paris, le Vendredi 13 Juillet 1906, à l'Hôtel des Sociétés savantes :

Qu'il entend néanmoins faire, avec ses Collègues, acte de solidarité professionnelle ;

En conséquence, il donne pouvoir à M. ....  
Géomètre à ....., de le représenter à cette séance, à l'effet de voter pour lui et en son nom sur les questions inscrites à l'ordre du jour, déclarant l'approuver.

(Lieu et date)

(Signature)

Ecrire lisiblement :

Nom et prénoms .....

profession .....

Domicile .....

Bureau de poste .....

NOTA. — MM. les Géomètres sont invités à faire tous leurs efforts pour assister à l'Assemblée. En cas d'impossibilité absolue, prière d'adresser son pouvoir à l'un des membres du Conseil ou au bureau du Journal.

### 3<sup>e</sup> CONCOURS

de la Société Nationale des Géomètres  
DE FRANCE, D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

Rapport présenté à la Société nationale des Géomètres  
de France, d'Algérie et de Tunisie

Le Jury de concours était ainsi composé :

MM. FRÈRE, Président; GERVAISE, Vice-Président; PILLET, Rapporteur; CANIVET et HUET, membres de la Commission de l'enseignement.

Il se réunissait une première fois au siège social de la Société nationale des Géomètres, le mercredi 14 avril, et après un examen préliminaire faisant suite à la vérification des envois, conformément au règlement du Concours (voir les numéros 293 et 294 du *Journal des Géomètres-Experts*), il arrêtait sa méthode de travail et répartissait les vérifications entre ses membres. — Seconde réunion le lundi 28 mai. Enfin, dans sa réunion du mercredi 13 juin il examinait définitivement les projets soumis : 1<sup>o</sup> par les Concurrents employés 2<sup>o</sup> par les Concurrents élèves. Après un examen approfondi des vérifications faites et de la présentation graphique des dessins, il arrêtait à l'unanimité la répartition que l'on trouvera en fin des chapitres du présent rapport,

Nous allons donner un aperçu des appréciations faites : bien que très réduit, ce petit exposé permettra aux concurrents de se rendre un compte assez exact du fort comme du faible du travail qu'ils avaient adressé. Scindons en deux chapitres cet exposé.

#### I. - Concours d'Employés

Les quatre projets retenus sont : ( 3 ), ( ? ),  
( Pourquoi pas ) et ( 22 Août 1886 ).

*a* — Ils offrent tous un accord exact pour le polygone d'ensemble.

*b* — Seul le projet ( ? ) donne une exactitude presque parfaite pour les polygones de détail.

*c* — L'accord des mesures chaînées sur les limites avec les lignes d'opération est très bien dans les deux projets : ( 22 Août 1886 ) et ( Pourquoi pas ).

*d* — Trois ont une surface de polygone d'ensemble exacte, par contre le projet ( ? ) se trouve avec une différence en plus de 351 mètres provenant de ce fait que certaines surfaces de détail ont été obtenues par déduction sur le chiffre de la surface d'ensemble, celle-ci s'étant trouvée inexacte, le concurrent a perdu de ce fait la possibilité d'une vérification, qui lui aurait fait retrouver son erreur.

*e* — Il y a désaccord pour les surfaces des polygones de détail, sauf pour le projet ( Pourquoi pas ) qui à ce titre est très bien.

*f* — La disposition des calculs est, en général, assez bonne, toutefois une partie du Jury a cru devoir faire certaines réserves à ce sujet. Ces membres estiment, que si évidemment le résultat exact, but final, est atteint, cela ne saurait en l'espèce être suffisant, il y a autre chose de tout aussi important, c'est le mode de présentation de ces calculs. De ce mode de présentation résultera non seulement une plus grande facilité de vérification pour les personnes étrangères appelées à l'examen du travail, mais aussi une plus grande sécurité dans les calculs dont on suit les évolutions successives; alors l'opérateur peut ainsi s'arrêter sur une erreur naissante parce qu'elle détonne, en quelque sorte, dans la suite méthodique des calculs indiqués : il y a plus et l'on gagnera en rapidité car il sera facile ainsi de retrouver certains résultats, lesquels dans certains cas se répètent de façon invariable plusieurs fois de suite au cours d'un même travail; alors il est presque inutile de répéter sans cesse la même série opérative. Certes l'on ne peut songer à l'obligation d'un seul mode de présentation de calcul, les dispositifs vont naturellement varier avec les natures de

travaux calculés. C'est à l'intéressé lui-même à profiter des bonnes pratiques familières aux Anciens qu'il a pu voir à l'œuvre et il doit être assez ingénieux pour imaginer lui-même un mode figuratif mieux adapté à tel ou tel type de calculs. Il a semblé au Jury qu'il serait peut-être utile de signaler aux concurrents quelques dispositions générales excellentes, consacrées du reste par une longue pratique, soit professionnelle, soit administrative. Comme ce ne serait pas sa place dans le présent rapport, il a été décidé de reporter ces courts conseils dans notre annexe suivant le présent rapport.

*g* — L'extrémité EST est exacte dans le projet (ϕ), l'extrémité sud-ouest exacte à 0<sup>m</sup> 02 près dans le projet (22 Août 1886).

Le sommet de l'axe est bon ainsi que la courbe de raccordement dans le projet (ϕ), le calcul de l'emplacement de la Rue Nouvelle et la mesure des courbes sont très bien, mais avec une recherche insuffisante pour le point B dans le projet (Pourquoi pas), son auteur aurait pu éviter des différences de détail s'il avait tenu compte des mesures rattachant ce point B.

Il est regrettable que l'auteur du projet (22 Août 1886) n'ait pas compris la courbe de raccordement et se soit trompé si malheureusement sur l'emplacement du sommet formé par les deux alignements droits de l'axe de la rue Nouvelle, ce qui a en quelque sorte obligé le Jury à réduire la prime en argent à 40 francs.

*h* — Les calculs des mesures périmétriques des ilots sont bons seulement pour le projet (Pourquoi pas) et les surfaces de détail sont bonnes chez celui-ci, comme dans le projet (3).

*i* — Comme RAPPORT DU PLAN (*Report en plan des données et résultats*), les quatre concurrents ont fait un travail satisfaisamment exact.

*j* — La présentation du dessin, écritures comprises, est bonne en général, l'un des concurrents (22 Août 1886)

a cru devoir ajouter une seconde euille (*Plan de présentation des calculs, avec report des coordonnées et des angles*). Il y a lieu de le féliciter pour la bonne présentation de ce travail supplémentaire.

En résumé, le Jury se déclare satisfait des travaux qui lui ont été soumis, sauf pour le projet (Pourquoi pas) dont la confection a dû être un peu hâtive, l'ensemble de la présentation lui apparaît fort bonne. Conformément au règlement il a dressé le tableau suivant :

( 22 Août 1886 )			
Calculs	39.5	× 10 =	395
Rapport	30	× 10 =	300
Dessin	21	× 5 =	105
			800

( Pourquoi pas )			
Calculs	43.1	× 10 =	431
Rapport	27	× 10 =	270
Dessin	19	× 5 =	95
			796

( 3 )			
Calculs	30	× 10 =	300
Rapport	30	× 10 =	300
Dessin	22	× 5 =	110
			710

( ϕ )			
Calculs	25	× 10 =	250
Rapport	30	× 10 =	300
Dessin	20	× 5 =	100
			650

En conséquence le Jury est d'avis de décerner les récompenses ci-après :

PREMIER PRIX. — ( 22 Août 1886 ). Plaque de vermeil offerte par M. le Ministre des Finances, et 40 francs de prime.

SECOND PRIX. — ( Pourquoi pas ). 40 francs de prime.

TROISIÈME PRIX. — ( 3 ) 35 francs de prime.

QUATRIÈME PRIX. — ( 4 ) 30 francs de prime.

## II. - Concours d'Elèves

Trois projets sont retenus par le Jury, ce sont :

( 15 ans, 2 mois, tel est mon âge )

( Tout est bien qui finit bien )

( Clos haut. R. D. )

*a* — L'accord du polygone d'ensemble est bon pour deux projets seulement.

*b* — L'accord des polygones de détail est en général insuffisant.

*c* — L'accord des mesures chaînées sur les limites, avec les lignes d'opération, est insuffisant pour tous les trois.

*d* — ( Tout est bien qui finit bien ) est le seul à offrir une bonne surface de polygone d'ensemble.

*e* — Il y a désaccord pour les surfaces des polygones de détail.

*f* — La disposition des calculs est convenable et l'on doit en féliciter nos jeunes concurrents.

*g* — C'était le point délicat de tout le travail, aussi est-il naturel de ne pas trouver la perfection dans les trois projets examinés par le Jury.

*h* — Les calculs des mesures périmétriques, comme des figures de détail sont de valeur un peu trop faible.

*i* — Comme RAPPORT (report en plan), le travail des trois concurrents est suffisamment exact et soutient assez avantageusement, chose que le Jury tient à constater ici, la comparaison avec les projets retenus des concurrents employés.

*j* — On pourrait en dire autant pour la [présentation des dessins.

En résumé le Jury se déclare satisfait de ces trois travaux ; si l'on ne peut, cela se conçoit, mettre en parallèle ce qui fut fait par des employés déjà rompus au travail, de l'autre par des jeunes néophytes qui n'ont pas craint d'aborder une tâche aussi laborieuse, il y a lieu de remarquer, que sauf en ce qui concerne les calculs proprement dits où l'acquit d'apprentissage leur fait naturellement défaut, ce qui explique leur faiblesse, ils ont pour le RAPPORT comme pour le DESSIN, offert des travaux qui auraient pu presque entrer en concours avec les projets des employés ; il y a donc là pour l'avenir de bonnes espérances, aussi est-ce avec plaisir et satisfaction que les membres du Jury leur disent au revoir et à bientôt.

Conformément au règlement, le Jury dresse le tableau suivant :

( 15 ans, 2 mois, tel est mon âge )			
Calculs	18 × 10 =	180	
Rapport	35 × 10 =	350	
Dessin	45 × 5 =	75	605
( Tout est bien qui finit bien )			
Calculs	13 × 10 =	130	
Rapport	30 × 10 =	300	
Dessin	14 × 5 =	70	500
( Clos haut R. D. )			
Calculs	8 × 10 =	80	
Rapport	30 × 10 =	300	
Dessin	10 × 5 =	50	430

En conséquence le Jury est d'avis de décerner les récompenses ci-après :

PREMIER PRIX. — ( 15 ans, 2 mois, tel est mon âge )

Médaille d'argent offerte par M. le Ministre des Finances et 30 francs de prime.

DEUXIÈME PRIX. — ( Tout est bien qui finit bien )  
30 francs de prime.

TROISIÈME PRIX. — (Clos haut. R. D.)

25 francs de prime.

*Pour le Jury du Concours,*

Le Rapporteur,

F.-J. PILLET,

Ingénieur des Arts et Manufactures

---

**Avis important.** — Le Jury prie les concurrents récompensés de vouloir bien assister à la séance de l'Assemblée générale de la Société Nationale qui aura lieu le 13 juillet, à 2 heures, à l'Hôtel des Sociétés Savantes, rue Danton, à Paris. Les projets seront exposés, les enveloppes contenant les noms des lauréats décachetées et les récompenses attribuées.

---

### **Note Annexe**

#### *Considérations générales sur la disposition des calculs*

En tout genre de travail, il est bon d'apporter un certain ordre, d'avoir comme l'on dit souvent de la méthode.

A première vue, il peut paraître que toute bonne présentation va nécessiter beaucoup plus de travail et une plus longue durée : les esprits superficiels se diront que dans ce cas, il devient nécessaire de faire à sa fantaisie, très exactement cela va sans dire, mais avec une disposition quelconque, les chiffres placés au petit bonheur, un brouillon parfois embrouillé de la suite des calculs : puis le résultat une fois acquis, il suffit de les reprendre alors pour les recopier en suivant à ce moment les conseils qui peuvent être présentés à ce sujet. On fait une belle expédition bien moulée et bien ordonnée du brouillon primitif.

Est-ce là une bonne méthode de travail ? certainement non ; certes il est souvent nécessaire de faire des expéditions, bien calligraphiées, alors l'exécutant n'aura plus qu'une préoccupation, bien ordonner son travail, mais cela n'est pas général, très souvent la minute de toutes nos opérations ne sera pas recopiée, ou si elle donne lieu à du-

plicata, ce pourra être plusieurs années après la confection de l'original. Et bien nous disons que les principaux conseils pratiques ci-après s'appliquent non seulement à toute copie à main posée, mais et plus encore à la minute des calculs. ORDRE et LOGIQUE doivent demeurer les deux règles de confection de nos travaux arithmétiques et algébriques, et il serait paradoxal de voir la minutie comme l'exécution rationnelle apportées par le Géomètre dans l'exécution de ses plans, négligées toutes deux pour l'exécution de ses calculs, comme si des linéaments graphiques demandaient un moyen d'exécution différent suivant qu'ils expriment un chiffre ou un sommet de polygone.

Le lecteur accordera donc qu'il est tout aussi nécessaire d'effectuer avec ordre clarté et méthode la suite des calculs, qu'il est indispensable d'agir de même pour la suite des opérations géométriques d'un canevas polygonal. Alors en reportant les bonnes habitudes prises pour le dessin, dans les opérations arithmétiques ou algébriques, on obtiendra comme pour celle ci plus de célébrité, plus de clarté, moins de chances d'erreur.

Il serait possible de nous arrêter à cette place, si ce qui précède a bien été saisi. Tous les concurrents ont certes compris ce qu'il auraient dû faire et ce dont nous leur aurions été d'autant plus reconnaissants nous les jurés, que cela aurait rendu beaucoup faciles nos vérifications. D'autre part les calculs peuvent varier de présentation suivant la nature des travaux entrepris, il n'est donc pas possible de donner ici des règles inflexibles, et d'imposer un mode opératoire toujours le même. Telle n'est pas notre intention loin de là, car nous voudrions voir au contraire l'initiative de chacun se développer et lui permettre d'arrêter presque instantanément, à l'origine de son travail de la façon la plus heureuse la forme de présentation la plus avantageuse. Nous irons même plus loin et pour le même travail fait par des géomètres différents, nous ne serions nullement choqués de voir la présentation différente : si elle est également bonne pour tous, qu'importent les divergences, elles montreront simplement que le facteur psychologique et personnel s'est affirmé dans la méthode de travail adopté et ceci n'est pas un mal, au contraire.

Ceci dit on peut retenir les quelques conseils ci-après ;

1. — Autant que possible ne jamais occuper la largeur totale des feuilles dont on dispose, réserver de préférence un tiers de blanc en marge sur la gauche.

Ceci permet des rectifications d'erreurs sans surcharger les chiffres primitifs, puis l'on ne sait jamais si par suite d'une seconde erreur superposée à la première, le premier chiffre ne sera pas le bon ; le barrer, le gratter, le rendre méconnaissable par surcharge est mauvais. Il faut pouvoir retrouver toujours avec aisance la suite du travail, compris et dans leur ordre les corrections ou vérifications successives. L'emploi d'encre de couleurs différentes devient nécessaire si la suite des calculs est très importante.

2. — Dans la confection d'une minute de calculs, il est préférable, imitant en cela une pratique qui donne d'excellents résultats dans d'autres corporations, de n'écrire que sur les rectos des feuilles, sans pour cela supprimer la marge dont il est parlé ci-dessus.

A cela l'on gagne de pouvoir, suivant le cas, mettre au verso de la feuille qui précède, soit :

1° Les opérations arithmétiques élémentaires ou les vérifications de calculs.

2° Les calculs en variante, lorsqu'il est possible d'exprimer par formules différentes.

3° Le réseau polygonal ou angulaire auquel se rapporte le calcul en vis à vis : ou encore le point visé sur l'ensemble du plan général.

4° Enfin toute note, renvoi, appréciations, degré d'exactitude, etc., etc ..

On dépensera un peu plus de papier, mais il suffira de le prendre de moindre poids, le praticien sait combien l'on gagnera ainsi en temps passé lors d'une recherche parmi les opérations qui précèdent.

3. — Se distribuer avant tout calcul, les diverses tâches à accomplir et pour cela prévoir des chapitres et des paragraphes ayant chacun un titre.

Il n'est besoin de faire le calligraphe pour cela et quelle que soit la rapidité de l'exécution de la minute, il

est toujours facile de séparer par des blancs des opérations de nature diverses ; d'ajouter même au crayon de couleur des numéros d'ordre ou des titres succints : les recherches en seront plus aisées, c'est-à-dire que les vérifications en deviennent faciles et les erreurs moins fréquentes.

4. — De toujours mettre bien à part soit dans des colonnes différentes soit sur des espaces séparés, mais toujours dans un ordre identique depuis l'origine du travail jusqu'à la fin.

1° Les formules en chiffres. 2° La suite des opérations. 3° Le résultat, et séparer tout ceci des opérations arithmétiques secondaires, lesquelles peuvent être effectuées sur des feuilles volantes ou à la machine.

Et lorsque ces opérations se répètent par séries, de placer en tête *la formule de départ*, l'ensemble des formules en chiffres formant de véritables tableaux, bien mis en colonnes, ce qui n'oblige naturellement pas à tracer des régures séparatives, il suffit de ménager des blancs entre les colonnes voisines.

On peut ainsi faire la somme immédiate de toute une colonne, ou ultérieurement en suivant les besoins faire opération sur une partie en reportant au même niveau dans la marge de gauche dont il a été parlé le résultat obtenu ; deux traits horizontaux suffiront pour attirer l'attention du lecteur.

Mais il y a mieux, et soit par signe de référence, soit en répétant en marge un résultat obtenu, on peut comme ceci est très fréquent dans certaines applications, éviter de répéter une certaine opération de calcul de page en page ; lorsque celle-ci s'est trouvée ainsi mise en vedette hors de la masse des calculs, on prend alors le résultat acquis accompagné de son signe de référence.

5. — Il est inutile de multiplier des conseils de cet ordre et le lecteur mis ainsi sur la voie saura bien trouver pour chaque cas, ce qu'il convient de faire ; disons qu'il y a lieu pour un cahier de calcul de faire un résumé de tout ce qui précède et d'établir une sorte de tableau bilan qui sera la conclusion naturelle du travail effectué.

Et ces conseils s'appliquent surtout à toute minute faite aussi hâtivement qu'on pourra le supposer, sans prétentions

calligraphiques, mais avec le vif désir de faire vite, bien et sans erreur. Le travail méthodique apparaît un peu lent aux personnes superficielles et il est en fait plus rapide car il évite un grand nombre de ratures, recherches, voire des feuillets déchirés avec impatience par le calculateur.

Nous souhaitons que les concurrents comprennent notre but en leur signalant ces quelques points de détail et nous serons heureux si leur pratique leur procure pour l'avenir une économie de labeur et plus de sécurité dans leurs travaux chiffrés.

### Concours de Drainage

Dans le présent numéro, nous donnons hors texte, le projet classé avec le n° 1 dans le concours de drainage.

## Enseignement professionnel

Ecole spéciale des Travaux publics  
M. EYROLLES, Ingénieur-Directeur  
12, Rue du Sommerard

### TRIGONOMÉTRIE

*Segments, arcs et angles algébriques.*

Axe orienté. — Vecteurs.

Vecteurs portés par un axe.

Arcs algébriques.

Formule des arcs qui ont une origine et une extrémité données.

Plan orienté. — Angles algébriques.

*Projections coordonnées.*

Projections dans le plan

Projections dans l'espace.

Théorème des projections.

Position d'un point sur une droite.

Position d'un point sur une courbe.

Position d'un point dans un plan.

Position d'un point dans l'espace.

### Trigonométrie.

But de la Trigonométrie.

Cercle trigonométrique.

Formules des arcs et des angles.

Lignes trigonométriques des angles algébriques.

Lignes trigonométriques des arcs.

Lignes sur le cercle trigonométrique.

Signes des lignes trigonométriques.

Interprétation géométrique des lignes.

Variation des lignes trigonométriques.

*Relations entre les lignes trigonométriques d'angles opposés, supplémentaires, etc ..*

Angles  $a$  et  $2k\pi + a$ .

Angles  $a$  et  $-a$ .

Angles  $a$  et  $\pi - a$ .

Angles  $a$  et  $\pi + a$ .

Angles  $a$  et  $\frac{\pi}{2} - a$ .

Angles  $a$  et  $\frac{\pi}{2} + a$ .

Ramener un arc au premier quadrant.

*Formules générales des angles admettant une ligne trigonométrique donnée.*

Inversion du sinus.

Inversion du cosinus.

Inversion de la tangente et de la cotangente.

*Relations entre les lignes trigonométriques d'un même angle.*

Relations fondamentales.

Etant donné  $\cos a$ , calculer  $\sin a$  et  $tg a$ .

Etant donné  $tg a$ , calculer  $\sin a$  et  $\cos a$ .

Calcul des lignes trigonométriques de quelques arcs.

*Formules des projections.*

Cosinus de l'angle de deux directions.

Projection d'un vecteur sur un axe.

*Addition des angles.*

Etant donné  $\sin a$ ,  $\cos a$ , calculer  $\sin(a \pm b)$ ,  $\cos(a \pm b)$ .

Etant donné  $tg a$ ,  $tg b$ , calculer  $tg(a \pm b)$ .

Généralisation.

*Multiplication et division des angles.*

Etant donnés  $\sin a$  et  $\cos a$ , calculer  $\sin 2a$ ,  $\cos 2a$ , etc.

Expressions des lignes d'un angle en fonction de la tangente de l'angle moitié.

Généralisation. — Calcul de  $\sin ma$ ,  $\cos ma$ ,  $tg ma$ .

Etant donné  $\cos a$ , calculer  $\sin \frac{a}{2}$ ,  $\cos \frac{a}{2}$ , etc.

Etant donné  $tg a$ , calculer,  $tg \frac{a}{2}$ .

Généralisation.

*Transformations des sommes en produits*

Transformer en somme un produit de sinus ou de cosinus.

Transformer en produit une somme de sinus ou de cosinus.

Somme des cosinus ou des sinus d'angles en progression arithmétique.

Transformer en fraction une somme de tangentes.

Rendre calculable par logarithmes une somme, une différence, etc.

Rendre calculables les racines de l'équation du deuxième degré.

*Equations trigonométriques.*

Exemples divers.

Equation  $a \sin x + b \cos x = c$ .

Equation  $a. tg x + b. cotg x = c$

Equation  $a \sin^2 x + b \sin x \cos x + c \cos^2 x = d$

Equation à plusieurs inconnues. Systèmes divers.

*Résolution des triangles*

Lignes trigonométriques des angles de la géométrie

Éléments principaux d'un triangle.

Propriétés des triangles rectangles.

Propriétés des triangles quelconques.

Résolution des triangles rectangles.

Résolution des triangles quelconques.

Autres cas de résolution de triangles.

Résolution des quadrilatères.

*Applications géométriques.*

Formules de l'arc, du secteur et du segment.

Projection d'un segment de droite.

Projection d'une aire plane.

*Applications pratiques.*

Hauteur d'une tour, d'une montagne

Distance de deux points non accessibles.

Problème de la carte.

*Calculs trigonométriques.*

Tables sexagésimales à 5 décimales.

Tables centésimales à 5 décimales.

Exemples numériques.

Tables à 7 décimales.

Exemples numériques.

*Limites de quelques expressions trigonométriques.*

Applications.

(à suivre)

## SUR LA FUSION

Que pensez vous de la fusion ? Etes-vous partisan de la fusion ? Il nous faut la fusion. Telles sont les questions, telle est la conclusion qui font l'objet d'ardentes conversations parmi les groupes de géomètres qui ont l'occasion de se réunir pour discuter les intérêts professionnels. Etonnante question ! Ne semble-t-il pas au spectateur non prévenu, qu'une réunion s'impose des groupes corporatifs, exerçant la même profession, effectuant les mêmes travaux, ayant par suite les mêmes besoins, les mêmes intérêts moraux et matériels.

Pendant quarante-sept ans nos prédécesseurs l'ont ainsi pensé. Une seule et même association a dirigé les discussions tantôt courtoises, tantôt agressives, mais toujours sincères qui avaient pour but l'amélioration de leur condition sociale. Pendant quarante sept ans une seule et même association a dirigé et soutenu leurs revendications et entretenu le zèle des éducateurs professionnelles.

Pourquoi donc n'en a-t-il plus été de même depuis treize ans ?

Pourquoi donc n'en est-il plus de même aujourd'hui ?

Telles sont les réflexions de la génération actuelle.

Telle est l'idée hautement exprimée par les groupements corporatifs départementaux de Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Aisne, Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Gironde, etc , etc.

Ces groupements ont aujourd'hui leur majorité formée de collègues qui n'ont pas appris pourquoi en 1894 une nouvelle association avait été formée par des membres mécontents de la vieille société confraternelle. Ceux qui l'ont su l'ont appris par des polémiques interprétant les faits différemment et suivant les besoins d'une cause à défendre.

Est-il bien nécessaire d'agiter à nouveau toutes ces querelles ? Trouverait-on l'historien impartial susceptible de dégager les responsabilités ? Le croirait-on ?

Plutôt que de mettre à nouveau sur la sellette d'honora-

bles personnalités, dont les unes ont disparu, dont les autres ont peut-être reconnu s'être trompées, ne serait-il pas plus profitable de faire table rase des résultats du passé et d'envisager l'avenir.

C'est que pour la corporation des géomètres indépendants il ne se présente pas sous des couleurs brillantes cet avenir. En effet, ce miroir à alouettes que le cadastre a été pour le géomètre menace de le faire disparaître. Lisez plutôt ce que dit la commission extraparlamentaire du cadastre dans ses conclusions.

Dispositions réglementaires. — Art. 6 :

« En procédant au bornage communal l'Administration du cadastre prêterait son concours aux propriétaires qui voudraient profiter des garanties de sécurité et d'économie que ce travail d'ensemble leur offrira pour leurs bornages particuliers et pour les travaux de remembrement ».

Titre IV. — De la conservation du cadastre :

« Il sera créé une conservation du cadastre par arrondissement ».

Ce n'était sans doute pas suffisant d'avoir à nous défendre de la concurrence des agents-voyers et des instituteurs, nous faudra-t-il plus tard lutter contre notre collègue le fonctionnaire du cadastre ?

Il semble qu'il soit encore temps de se mettre en travers, nous ne pouvons le faire avec le minimum de chance de succès que par le groupement intégral de toutes les forces de la corporation, de toutes les intelligences clairvoyantes.

Donc, unissons-nous.

Mais pourtant, est-il sage de le faire trop brusquement, sans précautions. Ne trouverait-on pas imprudent le chimiste qui mélangerait deux éléments dont il ne connaîtrait qu'imparfaitement la constitution moléculaire, au risque de déterminer une explosion qui le détruirait lui et sa maison ? Ne trouverait-on pas fort légers deux chefs de famille qui uniraient leurs enfants sans se les être présentés, avoir étudié leurs caractères respectifs et les avoir mis en rapport pendant une période plus ou moins longue, la période des

des fiançailles, au risque, par une union mal assortie, d'amener plus tard un divorce

Nos deux sociétés de géomètres ne nous font-elles pas l'effet de deux camarades de collège séparés au sortir de la « boîte » qui se retrouvant treize ans plus tard dans les mêmes occupations et se rappelant quelques propos agressifs tenus l'un envers l'autre s'observent pour rechercher s'ils doivent ou non renouer les amicales relations d'autrefois. Ils rechercheront s'ils ont conservés les mêmes goûts, les mêmes habitudes, les mêmes idées et ne reprendront la confiante intimité de la conversation que s'ils sont sûrs de ne pas se froisser mutuellement.

Il doit en être de même pour nous aujourd'hui. Il semble que nos dirigeants feraient preuve d'intelligente initiative en débutant par des relations loyales mais peu étroites. Il semble qu'avant de rechercher les statuts, les règlements d'une société unique, il y ait lieu de voir marcher côte à côte les deux sociétés dans une entente cordiale. Faisons la paix précédant l'union. Collaborons sincèrement au même but. Est-il si difficile pendant un certain temps, aussi court que possible évidemment, que chaque société conserve sa direction propre, que chacune ait une Commission dite de fusion, servant de trait d'union. Est-il si difficile que les deux sociétés, chacune dans son rayon d'action, aide aux institutions de l'autre, qu'elles aient un seul ordre du jour pour des réunions générales uniques. C'est alors que la discussion commune et loyale d'un même ordre du jour permettra de se rendre compte de la possibilité d'unifier les tendances, les règlements, les sociétés.

Rappelons-nous le proverbe italien, qui malgré son style en vers de mirliton, n'en est pas moins l'émanation de la sagesse des nations.

*Qui va lentement, va sagement.*

*Qui va sagement, va longtemps.*

C. Q. F. D.

## ACTIONS

### Qui peut intenter une action

Le droit d'action est ouvert à celui qui souffre d'une manière quelconque par le fait d'autrui.

L'action peut être formée, lorsque celui qui veut en faire usage est en droit d'exiger qu'une chose qui n'est pas faite le soit, ou qu'une chose qui a été faite et qui ne devait pas l'être, soit réformée ou réparée.

\* \*

Il n'est pas absolument nécessaire, pour que l'action puisse être exercée, que le fait qui y donne lieu soit arrivé ; il suffit qu'il y ait motif sérieux de croire qu'il arrivera. Mieux vaut, s'il est possible, prévenir le mal que le réparer.

\* \*

L'action qui ne serait fondée ni sur la loi ni sur un titre, ne serait pas admissible.

\* \*

Celui qui intente une action doit non-seulement y être fondé en droit, mais encore y avoir, en fait, un véritable intérêt. Celui, par exemple, qui a laissé un terrain vague au-devant de sa maison, ne serait pas reçu dans sa demande en dommages-intérêts contre l'individu qui aurait passé ou se serait reposé sur ce terrain : de ce fait, contraire au droit du propriétaire, ne résulte en réalité pour celui-ci aucun préjudice. Mais l'action serait recevable si le même terrain était clos ou mis en culture.

\* \*

Dans tous les cas, c'est à celui qui intente l'action qu'incombe l'obligation de la justifier ; à défaut de cette justification, l'action doit être rejetée, sans que le défendeur soit

tenu de prouver que la demande dirigée contre lui n'est pas fondée

\*\*

La demande relative à la propriété d'une chose ne peut être légalement formée que par le propriétaire lui-même, ou par un mandataire agissant au nom du propriétaire. Si donc le demandeur n'était que propriétaire apparent, le droit d'action pourrait lui être dénié : ce ne serait pas, de la part du défendeur, exciper du droit d'un tiers, mais seulement exciper du défaut de droit en la personne de celui qui l'actionne.

Le droit d'action appartient cependant, encore que la propriété ne soit pas complète en leurs mains, ou n'y soit que conditionnellement ou pour un temps, ou grevé de restitution, à l'héritier d'un fonds légué sous condition, à l'acquéreur à titre de réméré, à l'apanagiste, au propriétaire indivis agissant sans le concours de ses copropriétaires.

\*\*

Les actions concernant les mineurs et les interdits sont exercées et soutenues au nom des tuteurs, avec indication de la qualité en laquelle ils agissent. Les actions relatives aux droits immobiliers ne peuvent être intentées par le tuteur sans l'autorisation préalable du conseil de famille. (art. 464, C. civil.)

Le tuteur n'a pas besoin de cette autorisation pour répondre et défendre aux actions qui seraient dirigées contre son pupille (art. 465, C. civ.) mais il en aurait besoin pour acquiescer ou transiger (art. 457, C. civ.)

\*\*

Aucune action ne peut être intentée par la femme mariée qu'avec l'autorisation et l'assistance de son mari (art. 215, C. civ.) : par l'individu pourvu d'un conseil judiciaire, qu'avec l'autorisation et l'assistance de ce conseil (art. 513, C. civ.). Il en est de même en ce qui concerne les actions immobilières, du mineur émancipé : il lui faut pour les intenten

ou y défendre l'assistance de son curateur. (art. 482, C. civ.).

\*\*

A l'égard des faillis, toute action, mobilière ou immobilière, ne peut être suivie ou intentée que par ou contre leurs syndics (art. 443, C. comm.).

\*\*

Le fermier, le locataire, troublés dans leur jouissance, ont-ils le droit d'exercer l'action en complainte? Non ; ce ne serait qu'au cas de dépossession violente qu'il pourraient agir au possessoire, par voie d'action en réintégration. L'action en complainte ne peut, en règle général, être intentée que par le propriétaire.

Mais l'action en complainte qu'aurait intentée le fermier peut être régularisée par l'intervention du propriétaire dans l'instance.

Nul doute, d'ailleurs, que le fermier ou locataire ne puisse intervenir dans l'instance engagée par le propriétaire, ou y rester, tant pour s'opposer à ce qu'il soit fait quelque chose qui porte atteinte à sa jouissance, que pour réclamer, s'il y a lieu, des dommages-intérêts.

\*\*

L'action possessoire appartient à l'usufruitier et à l'usager, mais dans l'intérêt seulement de leur jouissance ; dès que, sur l'action intentée par eux, s'élève un débat qui touche au droit de propriété, ils doivent appeler en cause le propriétaire.

\*\*

C'est au maire seul, ou, à son défaut, à l'adjoint, qu'il appartient, en général, d'intenter les actions qui intéressent la commune.

Si cependant le maire néglige d'intenter une action pour la défense d'un intérêt communal, l'art. 123 de la loi du

3 avril 1884 donne à tout contribuable inscrit au rôle de la commune le droit d'exercer, à ses frais et risques, l'action qu'il croirait appartenir à la commune et que le conseil municipal, préalablement appelé à en délibérer, aurait refusé ou se serait abstenu d'exercer.

\*  
\*\*

Il importe d'ajouter que, si un certain nombre d'habitants ou même tous les habitants d'une commune ou section de commune, jouissent d'un droit qui n'a pas le caractère de droit communal, mais qui leur appartient à titre privatif, ils peuvent et doivent agir par eux-mêmes, et non par l'organe du maire ou d'une commission syndicale.

\*  
\*\*

L'action est ouverte à celui qui, possédant une chose par indivis avec d'autres personnes, veut obtenir la division ou le partage de cette chose.

Le droit d'action cesse lorsque les parties y ont renoncé par un contrat ; il est des cas aussi où la nature ou la destination même de la chose indivise s'oppose à ce qu'elle soit partagée, comme, par exemple, s'il s'agit d'un four, d'une fosse d'aisances, d'un puits, d'un pressoir, etc.

\*  
\*\*

Les faits qualifiés crimes, délits ou contraventions donnent ouverture, pour celui auquel ils portent préjudice, à une demande de dommages-intérêts, formée soit accessoirement à l'action publique devant le tribunal de répression, soit par action principale devant la juridiction civile.

\*  
\*\*

En matière de simple police, l'action peut être portée devant le tribunal de répression par le particulier que la contravention atteint ou menace (C. Inst. crim., art. 145).

(à suivre)

---

L'Administrateur-Gérant : COLAS LOUIS

---

## ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE GÉOMÈTRES

Ingénieur-Directeur : **M. CHARLES BEMELMANS**

PROFESSEUR DIPLOMÉ

GÉOMÈTRE-TOPOGRAPHE à **NEUILLY-s-MARNE** (S.-et-O.)

*Enseignement pratique et théorique suivant programme exposé dans le numéro de ce Journal du 10 Janvier 1904*

La méthode suivie consiste, spécialement, à appliquer, chaque jour, dans les travaux de la profession, les leçons théoriques données précédemment, au tableau, par le Professeur, et de familiariser, en outre l'élève avec tous les détails, même les plus infimes, de la vie du Géomètre.

C'est sans contredit de tous les systèmes, le plus judicieux, le seul qui, logiquement, puisse conduire à des résultats certains et former, dans les délais les plus courts, de bons Employés Géomètres, aptes aux opérations du terrain comme aux travaux de bureau.

PRIX DE LA PENSION MENSUELLE : **70 FR.**

Aux Employés Géomètres et à toutes les personnes qui désirent s'initier aux méthodes rationnelles de levés et calculs, à la rédaction de projets de routes, égouts, ponts, murs de soutènement, épures de stabilité, etc., nous offrons un Cours par Correspondance, comprenant des exercices gradués, à raison de 16 fr. par mois.

## UNE RÉVOLUTION DANS LE DESSIN !!!

Plus de Calques godés, déformés et opaques avec le

**Chromatol Millet** (NOUVELLES COULEURS LIQUIDES)

L'emploi du CHROMATOL constitue le procédé le plus nouveau, le plus simple et le plus économique pour teinter les dessins sur papier, sur calque ou sur toile à calquer.

Le CHROMATOL réalise la gamme de toutes les teintes connues et son emploi est exactement le même que celui des autres couleurs. Pour la toile à calquer il est recommandé de poncer légèrement.

Le CHROMATOL ne gode pas les dessins, ne les déforme pas et leur laisse toute leur transparence, tout leur vernis, toute leur rigidité.

OBSERVATION IMPORTANTE : Ne jamais ajouter d'eau au Chromatol. Pour le diluer n'employer que l'ALBINOL, produit spécialement préparé pour cet usage, le seul ne décomposant pas la couleur.

DIFFÉRENTES TEINTES DU "CHROMATOL" : Noir, Sienne, Rouge, Grenat, Jaune, Orange, Bleu, Vert, Violet.

Chromatol : le fl. 1.50 ; Albinol : le fl. 2. 0

Préparateur et dépositaire général : **MILLET**, Pharmacien-Chimiste à **RAMBOUILLET** (Seine-et-Oise).

Dépôt à Paris : **H. MORIN**, 8, rue Boursault.

## PETITS ÉDIFICES COMMUNAUX

PAR A. CHABANIER, Architecte

Chaque édifice est accompagné des plans, coupes, détails, métré et devis

Des planches	Désignation	Montant du devis
1-8	Abattoir pour ville de 5.000 habitants	75.737 02
9-12	Poste pour pompe à incendie et abri	2.020 »
13-16	Poste pour pompe à incendie et abri	2.130 »
17-24	Mairie-Ecole pour commune de 600 hab.	35.696 88
25-32	Eglise pour commune de 250 hab.	31.160 »
33-40	Halle-Marché pour ville de 4.000 hab.	36.000 »
41-48	Presbytère pour commune de 400 hab.	17.552 »
49-56	Bains-Piscine pour commune de 2.000 hab.	35.000 »
57-64	Théâtre pour ville de 3.000 hab.	39.770 »
65-75	Eglise pour commune de 1.500 hab.	92.582 49
76-78	Lavoir pour commune de 1.500 hab.	4.380 »
79-80	Water-closets latrines pr com. de 1.500 hab.	2.890 »
81-88	Hospice pour ville de 5.000 hab.	580.000 »
89-96	Mairie pour commune de 800 hab.	45.763 »
97-104	Halle-Marché pour commune de 600 hab.	48.180 »
105-112	Ecole de garçons et filles pr com. de 1000 hab.	22.894 09
113-120	Ecole-Mairie pour commune de 500 hab.	43.881 87
121-128	Kiosque de musique	3.530 »
129-136	Mairie pour commune de 450 hab.	44.150 »
137-144	Ecole de garçons et filles pour ville de 5.000 hab.	79.078 15
145-152	Bureau de poste et télégraphe pr ville de 5.000 h.	26.657 22
153-160	Ecole maternelle pour ville de 5.000 hab.	46.854 10
161-168	Marché couvert pour ville de 5.000 hab.	57.220 »
169-176	Mairie et groupe scolaire pr comm. de 700 hab.	53.567 69
177-184	Eglise pour commune de 600 hab.	31.980 »
185-188	Lavoir pour commune de 2.000 hab.	1.800 »
189-192	Water-closets publics pour comm. de 2.000 h.	1.600 »
193-200	Ecole mixte et Mairie pour commune de 400 h.	21.032 »
201-208	Abattoir pour commune de 400 hab.	17.587 »
209-224	Hôpital de Neris-les-Bains	195.176 28
225-232	Mairie et école pour commune de 1.000 hab.	17.680 22
233-240	Abattoir pour ville de 3.000 hab.	36.660 05
241-244	Kiosque de musique	5.499 85
245-248	Poste pour pompe à incendie	5.595 24
249-256	Hôtel de Ville et Justice de Paix pr ville de 2.500 h.	94.982 05
257-264	Pavillon pour gardien de cimetière	5.653 37
265-272	Ecole mixte et administration communale (650 h.)	49.928 86
273-280	Halle-Marché pour ville de 6.000 hab.	159.636 28
281-288	Caserne de gendarmerie pour ville de 4.000 h.	32.244 69
289-296	Ecuries de caserne	12.727 82
297-304	Ecole de filles pour commune de 550 hab.	27.513 46
305-312	Groupe scolaire pour 100 enfants	30.000 »
313-320	Bains-Piscine pour ville de 4.000 habitants	108.561 57

Un volume de 320 planches en carton : 25 fr. en souscrivant au Bureau du Journal et trois mois après 25 fr. — Chaque projet séparé : 3 fr.

## MEMENTO TRIGONOMETRIQUE DU GEOMETRE

*Traité de Trigonométrie pratique*

PAR ARTHUR JONGLEUX, Géomètre

SOMMAIRE. — Notions préliminaires de Géométrie. — But de la Trigonométrie. — Définitions des lignes trigonométriques. — Des triangles Trigonométriques. — Des Logarithmes. — Table des Logarithmes, des Sinus et des Tangentes.

RÉSOLUTION DES TRIANGLES : Triangles rectangles (3 cas). — Triangles obliquangles (5 cas).

CALCUL DES SURFACES : Triangles (2 cas). — Quadrilatères (3 cas).

Chaque Problème est résolu au moyen d'applications numériques.

Envoi franco contre mandat de Un fr. adressé au Bureau du Journal.

**REPRÉSENTANTS** sérieux sont demandés partout par ancienne et importante **Fabrique d'HUILES et SAVONS**, garantissant ses livraisons irréprochables et défiant toute concurrence.

COMMISSION TRÈS AVANTAGEUSE

REVENU CERTAIN sans quitter emploi et en utilisant que quelques loisirs

Ecrire à M. E. SADRI, Propriétaire Fabricant

SALON (Provence).

## L'ARCHITECTURE USUELLE

Revue technique par E. RIVOALEM

Paraissant le 15 de chaque mois, 108 pages de dessins et de texte par an.

**Abonnement : 12 fr.**

Emile THÉZARD, Éditeur à Dourdan (Seine-et-Oise)

BARÈME simplifié pour le calcul des taxes  
(voir page suivante)

Pour recevoir ce barème, envoyer un franc au numéro  
ou mandat à M. Thézard, Éditeur, Dourdan (Seine-et-Oise).

## TABLES POUR ABRÉGER LES CALCULS Prix : 3 fr.

Tables de logarithmes avec instructions et formules  
disposées en soufflets ou volets à charnières  
POUR OPÉRER RAPIDEMENT

**REPRÉSENTANTS** Honnêtes, Hommes ou Dames, sont  
demandés dans toutes localités par  
IMPORTANTE MAISON pour placer HUILES ET SAVONS  
TRÈS BONNES REMISES. — Jolis bénéfices sans quitter  
l'emploi.

CADREAU d'un bidon d'HUILE Extra Supérieure à  
toute personne qui acceptera la REPRÉSENTATION,  
ou qui, à défaut, voudra bien mettre ladite maison  
en rapport avec une autre personne voulant l'accepter.

Ecrire à  
M. T. TREMOND, propriétaire à l'ISLE-SUR-SORGUE  
(Vaucluse).

## REVUE DES LOIS

BULLETIN DES LOIS USUELLES  
Décrets, Arrêtés, Circulaires, etc., etc.  
(Supplément à tous les Codes)

Recueil Mensuel

Abonnement annuel payable en un mandat-poste 3 fr.  
ou 3 fr. 50 sur traite

Collection de 1880 à 1905 . . . . . 51 fr.  
Remise de 50/0 aux abonnés, soit 25 fr. 50

## TARIF DES BOIS EN GRUME

Par J. GADILLE Géomètre à Marseille-le-Petit (Oise)

En vente chez l'Auteur

Sur demande l'auteur a bien voulu réduire le  
prix de 50 francs en faveur des abonnés du Journal, soit  
France, relié 3 fr. — Relié 3 fr. 50

## TARIF DES HONORAIRES

DUS AUX GÉOMÈTRES ET AUX EXPERTS  
d'après les Décrets, Ordonnances, Arrêtés Ministériels  
Arrêtés préfectoraux  
et Décisions de Chambres Professionnelles

PRIX DU TARIF : 5 francs

Pour les abonnés au Journal : 4 francs

Franco contre mandat-poste adressé au Bureau du Journal

## L'ALIMENTATION VINICOLE

Société de Propriétaires réunis

VERGÈZE (Gard)

## Occasion exceptionnelle

EXPÉDITION jusqu'à ÉPUISEMENT

# 200 PIÈCES

# VIN ROUGE COTES DE GRÈS

GARANTI PUR RAISINS FRAIS

**42** francs la pièce de **218** litres  
FRANCO  
Port et Régie Gare Destinataire

Dans les fûts des Clients ou dans des fûts neufs fournis  
par nous au prix de 10 fr. et déduit pour le même prix  
sur le montant de la facture suivante.

En DEMI MUIDS 5 à 600 litres PRÊTÉS

**14** FRANCS L'HECTOLITRE. — RÉGIE PAYÉE

Pris sur GARE DE DÉPART

Avec faculté de conserver les fûts vides au prix de 20 fr. l'un

ECHANTILLON GRATUIT SUR DEMANDE

## PRIMES REMARQUABLES A TOUT ACHETEUR

NOTA. — N'achetez pas vos vins sans demander tarif général, renseigne-  
ments, prix, etc., à L'ALIMENTATION VINICOLE à Vergèze (Gard)

MAISON FONDÉE EN 1791

# CABASSON

29, rue Joubert. — PARIS

IMPRIMERIE - PAPETERIE GÉNÉRALE - REGISTRES

## ARTICLES DE DESSIN & D'INGÉNIEUR

DÉPOSITAIRE

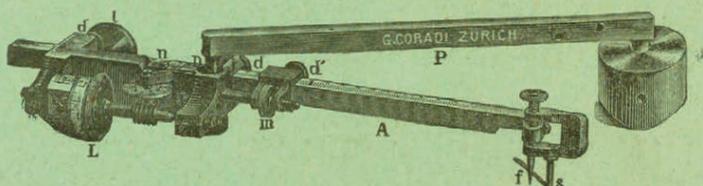
de KERN & C<sup>ie</sup>, à AARAU (Suisse)

POCHETTES ET INSTRUMENTS DE DESSIN

Des INSTRUMENTS de CORADI, à Zurich

PLANIMÈTRES, PANTOGRAPHES, ETC.

Planimètre Compensateur, Prix : 90 fr.



## DU TACHÉOMÈTRE SANGUET

Auto-Réducteur

DES ÉQUERRES A RÉFLEXION & ANGULIMÈTRES COUTUREAU

DES CHAINES TRANCHART

*En fil d'acier extra-solides et légères (poids 0 k. 925), sans nœuds possibles*

## DU DESSINATEUR UNIVERSEL

Instrument Américain remplaçant le T, l'Équerre, le Rapporteur et la Règle divisée  
Précision, Facilité, Économie de temps

FRANCHISE DE PORT ET D'EMBALLAGE

pour toute commande de 25, 50 ou 100 francs suivant poids et distance

Tarif illustré, Modèles et Carnets d'échantillons des  
papiers à dessiner envoyés franco sur demande.

Adresse télégraphique : CABASSON, Papetier, PARIS

SOCIÉTÉ NATIONALE  
des  
GÉOMÈTRES DE FRANCE

d'Algérie et de Tunisie  
*Syndicat Professionnel* (Loi du 21 mars 1884)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Monsieur et cher Collègue,

Les Membres de la Société nationale des Géomètres de France se réuniront en *Assemblée générale* le VENDREDI 13 JUILLET 1906, à deux heures précises du soir, à Paris, 28, rue Serpente, à l'Hôtel des Sociétés savantes.

Nous serons très heureux de vous voir assister à cette réunion dont l'ordre du jour est d'une importance qui ne vous échappera pas.

Les travaux du Concours de Drainage et du Concours de Travaux de Bureau seront exposés dans la salle de réunion.

A cette réunion sera distribué aux membres de la Société le livre de dessin de M. Pillet, publié sous le patronage de la Société nationale.

Le Bureau se réunira le même jour à dix heures du matin au Café de Cluny, à l'angle du boulevard Saint-Germain et du boulevard Saint-Michel.

*Le Président,*

D. - R. FRÈRE

14, avenue Richerand, Paris

*Les Vice-Présidents.*

E. MARCHAND,  
à Menecy (S-et-O.)

*Le Trésorier,*

PELTIER

à Saint-Quentin (Aisne)

GERVAISE,  
à Corbeil (S-et-O.)

*Le Secrétaire général,*

DANGER

32, B<sup>d</sup> Richard-Lenoir, Paris

N<sup>o</sup> 311, *Journal des Géomètres-Experts*, 6<sup>e</sup>/1906

## ORDRE DU JOUR

- I. — Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée.
- II. — Allocution du Président.
- III. — Compte-rendu financier.
- IV. — Admission de Membres nouveaux.
- V. — Remplacement d'un membre du Bureau démissionnaire.
- VI. — Renouvellement du mandat des Commissions.
- VII. — Rapport de la Commission de l'enseignement comme jury du concours.  
Proclamation des lauréats des Concours d'employés et distribution des récompenses
- VIII. — Vote de la subvention pour les concours.
- IX. — Enseignement professionnel  
Exposé de la situation actuelle des pourparlers avec M. Eyrolles, ingénieur.  
Attribution de la bourse d'étude offerte par M. M. Eyrolles.
- X. — Vœux concernant la fusion des deux sociétés de Géomètres.
- XI. — Propositions diverses. — Cadastre, bornage, concurrence.

Les membres ayant des communications à faire à l'Assemblée devront les adresser avant le 10 juillet au Président de la Société, M. Frère, 14, avenue Richerand, Paris.

Les candidats à la bourse d'étude offerte par M. Eyrolles sont priés d'adresser leur demande, accompagnée des titres qu'ils se proposent de faire valoir, à M. Frère, 14, avenue Richerand, Paris.

Pour déjeuner en corps avant la réunion, prière d'adresser les adhésions à M. René Danger, 32, b<sup>1</sup> Richar-Lenoir, Paris.

Le déjeuner aura lieu Café de Cluny, angle du boulevard Saint Michel et du boulevard Saint-Germain.

AVIS. — A la dernière assemblée générale le Bureau a constaté lors du dépouillement des pouvoirs que certains collègues adressaient ces pouvoirs sans paiement de cotisation et par conséquent sans aucun droit de sociétaire.

Nous croyons donc devoir rappeler à ces collègues qu'il ne peut être tenu compte du mandat qu'ils entendent donner, pas plus que l'entrée de la salle des réunions ne leur serait accordée sans justification du paiement de la carte de sociétaire.

## Pouvoir

Le Géomètre soussigné, .....

..... demeurant à

Expose qu'il ne peut assister à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la Société nationale des Géomètres de France, qui se tiendra à Paris, le Vendredi 13 Juillet 1906, à l'Hôtel des Sociétés savantes :

Qu'il entend néanmoins faire, avec ses Collègues, acte de solidarité professionnelle ;

En conséquence, il donne pouvoir à M. ....  
Géomètre à ....., de le représenter à cette séance, à l'effet de voter pour lui et en son nom sur les questions inscrites à l'ordre du jour, déclarant l'approuver.

(Lieu et date)

(Signature)

Ecrire lisiblement :

Nom et prénoms .....

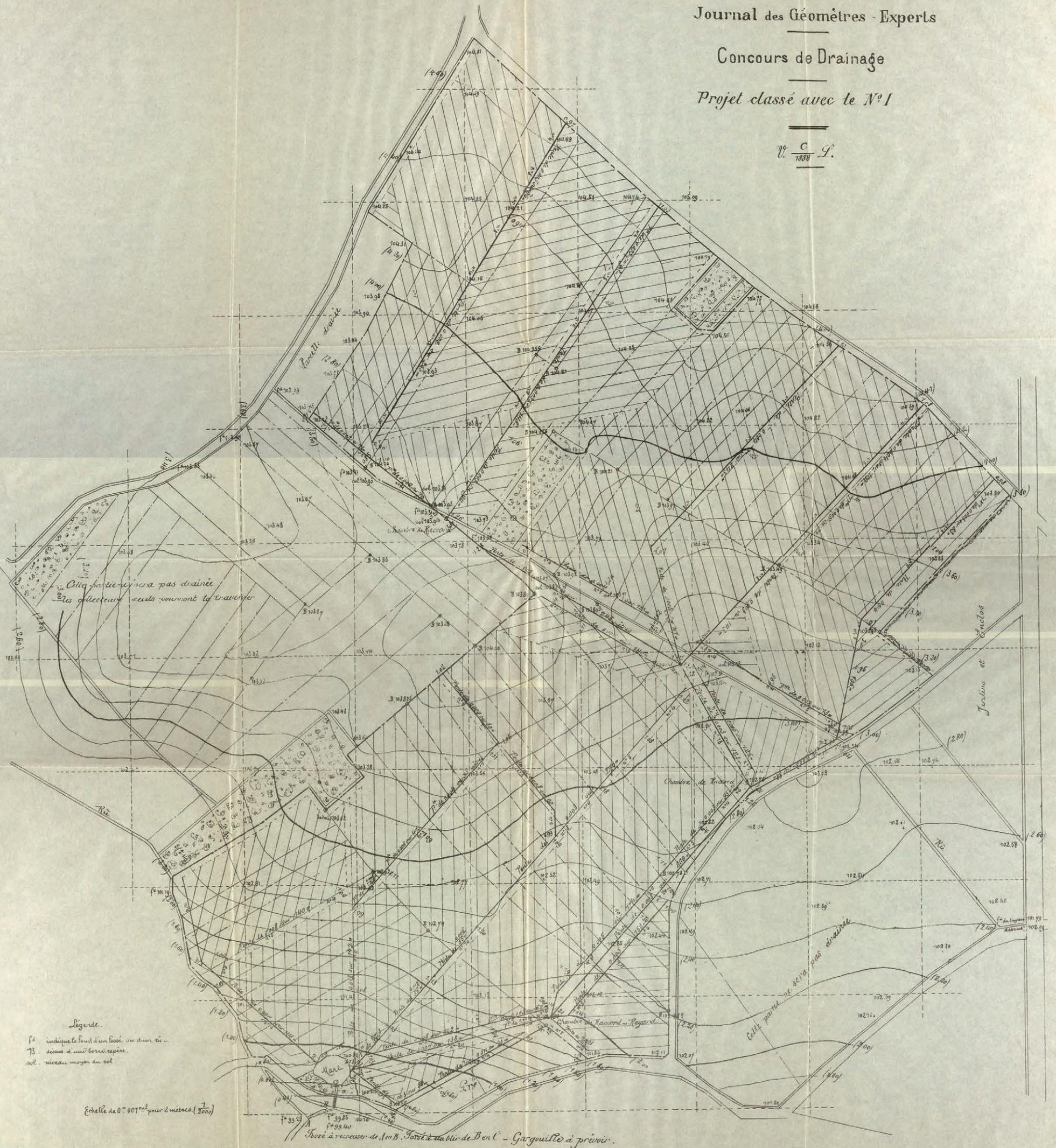
profession .....

Domicile .....

Bureau de poste .....

NOTA. — MM. les Géomètres sont invités à faire tous leurs efforts pour assister à l'Assemblée. En cas d'impossibilité absolue, prière d'adresser son pouvoir à l'un des membres du Conseil ou au bureau du Journal.

V. C. L.  
1888



Légende.

- f<sup>o</sup> indique tout évier, fossé ou drain de
- 73. sous d'une borne repère.
- sol. niveau moyen du sol

Echelle de 0.001<sup>m</sup> pour 2 mètres. (1/2000)

Fosse à recevoir de l'eau B. Fosse à l'abîme de Ben C. - Gargouille à prévoir.